YERRES

Finances, Contrôle de Gestion et Subventions
N° tél. : 01.69.49.76.34
N/Réf. : OC/VA/CM

DECISION N°2022/216

OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre des équipements sportifs mis à la disposition des lycées pour le projet de rénovation énergétique du gymnase des Tournelles

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que dans le cadre du projet municipal 2020-2026, la municipalité a affirmé la responsabilité écologique de la Commune de Yerres, afin que celle-ci soit un véritable acteur du développement durable,

CONSIDERANT que la Ville souhaite lancer le projet de rénovation énergétique du gymnase des Tournelles,

CONSIDERANT que les travaux consisteront au renforcement thermique de l'enveloppe du bâtiment, à la modernisation des équipements techniques, à la réfection et à l'étanchéité de zones intérieures ainsi qu'à l'installation de panneaux photovoltaïques,

CONSIDERANT que ces travaux de rénovation auront pour objectifs la réduction des consommations énergétiques et l'amélioration du confort des usagers,

CONSIDERANT que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 842 484.50 € HT,

D E C I D E

DE SOLLICITER une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre des équipements sportifs mis à la disposition des lycées, afin de permettre à la Commune de faire face aux dépenses se rapportant au projet de rénovation énergétique du gymnase des Tournelles,

Reçu en préfecture
le 01/08/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220728-lmc16917H1-AR

D'AUTORISER le Maire, au nom de la Commune, à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et signer tout document y afférent,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 28 juillet 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Reçu en préfecture
le 01/08/2022
Acte Exécutoire sous référence :
91-219106911-20220728-lmc16917H1-AR